

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 3

Rubrik: L'enseignement des langues vivantes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au point de vue moral, les récréations scolaires ont, en outre, un immense avantage à la fois pour l'élève et pour le maître, concernant l'étude des caractères. Elles habituent aussi l'enfant à la vie sociale, lui font apprécier l'aménité de ses camarades, l'accoutument à la politesse, à la bienveillance, à la camaraderie, à l'amitié même. Enfin, elles établissent entre les élèves les sentiments de l'égalité et de la solidarité sociales.

Au point de vue de l'étude des caractères, les récréations scolaires sont précieuses pour le maître. Car ce n'est pas en classe, où tout est mesuré, où l'enfant est obligé de se soumettre au règlement, de se plier à la discipline, qu'il laissera s'épanouir ses tendances et ses goûts. Mais une fois dans la cour, il se donne libre carrière. Tel élève que l'on a vu en classe taciturne, sombre et rêveur, va se livrer avec une ardeur effrénée à tous les jeux de son âge. Tel autre, qui travaille avec courage à l'école, sera moins actif au jeu. Enfin, tous, dans les récréations, montreront leur caractère à nu. On les verra tantôt impérieux et dominateurs, imposer leur volonté à leurs condisciples plus dociles et plus modérés ; tantôt, sournois et méchants, les tromper et même les maltraiter. D'autres, bons et obligeants, savent se faire aimer de tous. C'est au maître à réfréner, à corriger les mauvais instincts, à encourager, par ses éloges publics et privés, les tendances généreuses. C'est à lui de protéger les faibles et de défendre ceux qui sont tyrannisés ; et, bien qu'il doive surveiller les jeux, et qu'il puisse même y prendre part, il ne doit pas, néanmoins, les leur imposer. Il faut leur en laisser le choix, autrement ils y prendraient beaucoup moins de plaisir.

Alfred CHARRON, ancien professeur.



L'enseignement des langues vivantes

Voici le texte complet de la circulaire du ministre de l'instruction publique, concernant la réforme de l'enseignement des langues vivantes.

Monsieur le Recteur,

Au moment où se rouvre l'année scolaire, je tiens à appeler votre attention sur une réforme à laquelle j'attache une grande importance.

L'enseignement des langues vivantes, malgré les progrès accomplis en ces dernières années, n'a pas produit les résultats que nous étions en droit d'attendre du zèle et du savoir de nos maîtres.

Nos bons élèves font bien les versions et les thèmes, mais peu d'entre eux seraient capables de rédiger sans effort une correspondance ou de soutenir une conversation. Or, le but principal de l'enseignement des langues étrangères est d'apprendre à les parler et à les écrire.

Si ce but n'est pas atteint au terme du cours d'études, l'enseignement a échoué.

La connaissance pratique des langues vivantes est devenue une nécessité pour le commerçant et l'industriel aussi bien que pour le savant et le lettré.

Au lycée et au collège, les langues vivantes ne doivent donc pas être enseignées comme les langues mortes. On ne doit pas en faire un instrument de culture littéraire ou une gymnastique intellectuelle.

Il faut employer la méthode qui donnera le plus rapidement et le plus sûrement à l'élève la possession effective de ces langues.

Cette méthode, c'est la méthode directe. S'inspirant des moyens naturels par lesquels l'enfant apprend sa langue maternelle, elle comporte peu de syntaxe et moins encore de philologie. Elle consiste surtout en exercices oraux, conversations, récits, lectures, explications d'auteurs et de textes usuels, ces exercices étant les plus propres à mettre à la disposition de l'élève un vocabulaire étendu, à l'habituer à la prononciation et à la construction rapide des phrases.

Dans les lignes générales que je viens de tracer, la liberté, l'initiative et l'ingéniosité du maître, sans lesquelles il n'y a pas d'enseignement vivant, trouveront toujours amplement matière à s'exercer. L'étude des écrivains étrangers, indispensable pour tenir en éveil l'attention et la curiosité de l'élève en l'initiant à la vie intellectuelle et morale des divers peuples, aura naturellement sa place.

Mais on devra se garder d'empiéter sur les programmes de l'enseignement supérieur et de transformer en leçons de littérature des cours qui doivent avoir avant tout une fin pratique.

En vue de réaliser ces réformes, j'ai saisi le Conseil supérieur d'un ensemble de propositions sur l'enseignement des langues vivantes. Le Conseil supérieur, après en avoir délibéré, a émis l'avis qu'il y avait lieu « dans l'enseignement des langues vivantes étrangères de déterminer avec plus de précision, en vue de l'acquisition effective de la connaissance de la langue usuelle, les programmes et les méthodes d'enseignement ».

A la suite de ce vote, une Commission a été chargée du soin de procéder à une revision des programmes et de rédiger des instructions destinées à compléter celles qui avaient été adressées aux professeurs de langues vivantes en 1890,

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de ce document qui a reçu l'approbation de la section permanente du Conseil supérieur.

J'appelle particulièrement votre attention, Monsieur le Recteur, sur ce qui est dit dans cette instruction de l'enseignement de la grammaire : les grammaires les plus simples, les moins surchargées de règles et d'exceptions, doivent seules être mises en usage dans les classes.

Le Conseil a voté une disposition de ce genre en ce qui concerne les classes greco-latines. Elle s'applique, à plus forte raison, aux classes de langues vivantes.

Pour compléter ces mesures, il y aura lieu d'introduire dans les compositions de fin d'année une épreuve orale, c'est-à-dire une conversation.

Dans quelques établissements que vous choisirez à titre d'expérience, les élèves, pour les cours de langues vivantes, seront groupés, en quatre ou cinq cours, non d'après leur âge et leur classe, mais selon leur force. Cette organisation s'impose d'elle-même dans les Collèges et les Lycées de moindre importance, le système générale-

ment suivi jusqu'ici ayant pour effet de multiplier les cours hors de toute proportion avec le nombre d'élèves.

Enfin, les programmes devront être appropriés aux besoins des différentes régions de la France et donner, suivant le cas, à l'italien et à l'espagnol une importance égale à celle qui est attribuée à l'allemand et à l'anglais.

Je compte, Monsieur le Recteur, que tous les professeurs auront à cœur d'orienter leur enseignement dans le sens indiqué. Leur entente est indispensable au succès d'une réforme qui doit se réaliser dans le plus bref délai possible.

Je vous prie de remettre à chacun des professeurs de langues vivantes un exemplaire des instructions que j'ai l'honneur de vous communiquer.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :
GEORGES LEYGUES.

Examens des recrues de 1902

(Suite.)

I

Composition

11. Donnez le bon conseil de rester à la campagne.
12. Perspective de la récolte prochaine.
13. Mes rapports avec les voisins.
14. Brouille avec un ami.
15. Conseils au sujet de la réconciliation.
16. Espoir réalisé.
17. Attente déçue.
18. On n'arrive point au but sans effort.
19. Bonne conduite d'un fils envers ses parents.
20. Reproches à votre ami qui a honte de la pauvreté de ses parents.

II

Calcul oral

V^e Série

4. Combien 3 pièces de 20 fr. et 5 pièces de 5 fr. font-elles de francs ensemble ? — Rép. 85 fr.
3. Combien de jours faudra-t-il pour vider un tonneau de cidre de 195 litres si l'on en boit 3 litres par jour ? — Réponse 65 jours.
2. Le pourtour d'un rectangle mesure 102 m. La longueur étant de $30 \frac{1}{2}$ m., on demande quelle est la largeur ? — Réponse $20 \frac{1}{2}$ m.
1. 1200 fr. sont prêtés au 4 % et 800 fr. au $4 \frac{1}{2}$ %. Quel est